

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal du 10 avril 2017

Etaient présents : M. COLARD J.P. (pouvoir de M. POTEL), Mme GRU C., Mme CAYROL E., M. RINGARD Ch., M. BOUTELEUX R., M. SAROT M., M. POTEL L. (pouvoir à M. COLARD), M. JUMEL D. (pouvoir de Mme JUMEL), Mme CORNUEL V., M. PREUDHOMME M., M. PICARD Ch. (pouvoir de M. DELAPORTE), Mme JUMEL S. (pouvoir à M. JUMEL), M. DELAPORTE Ph. (pouvoir à M. PICARD)

Etaient absents : M. FOURNIER G. excusé, Mme CAPEL M-M.

Secrétaire de séance : M. JUMEL D.

Dernier PV approuvé

Sirène Estrées : câbles rongés par les rats et problème avec la carte.

Terrain de football : signer le devis pour la coupe des arbres avant la fête.

Selon Mme CORNUEL : Brocante organisée par le Comité des Fêtes. L'entreprise Monory prêtera son parking pour le stationnement des véhicules. Le Maire signale les mesures du plan Vigipirate : il faudra veiller à la sécurité lors de la manifestation en bloquant les accès aux véhicules sur la brocante. Le Comité des fêtes demandent s'ils peuvent avoir des toilettes louées car il y a un match de foot ce jour-là.

Salle polyvalente : M. VAN EECKE n'a pas été vu encore.

Canards mare rue d'Enfer : Ils appartiennent à M. VASSEUR. Il ne les nourrit plus mais des riverains le font. Il propose de les donner à qui le souhaite. Déjà quelques-uns d'attrapés par M. RINGARD.

1. N° 07 / 2017 Approbation du compte de gestion 2016.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (à l'unanimité) :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. N° 08 / 2017 Approbation Compte Administratif et Affectation du résultat

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13 (dont 3 pouvoirs)
Nombre de suffrages exprimés :	11 (dont 2 pouvoirs)
Votes : Pour :	11
Contre :	0

Les membres du Conseil réunis sous la Présidence de : M. JUMEL D.

Après retrait de l'ordonnateur,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 2 587 599,34 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	
A - Résultat de l'exercice	508 200,96 €
B - Résultats antérieurs reportés	2 079 398,38 €
Résultat à affecter	
C = A + B (hors restes à réaliser)	2 587 599,34 €
D - Solde d'exécution d'investissement	
D - Déficit	12 107,76 €
R - Excédent	0,00 €
E - Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	855 364,18 €
Excédent de financement	0,00 €
Report N - 1 : R-001	225 601,34 €
F - BESOIN DE FINANCEMENT	
	641 870,60 €
AFFECTATION=C	
	2 587 599,34 €
G - Affectation en réserve R - 1068 en investissement	641 870,60 €
- Affectation complémentaire en réserve	0,00 €
H - Report en fonctionnement R 002	1 945 728,74 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

3. N° 09 / 2017 Fixation du mode de règlement et montant de la cotisation au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de la région de PÉRONNE pour l'année 2017.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune, adhérente au SIVOS de la région de Péronne, peut s'acquitter de sa contribution selon deux modalités :

- versement d'une contribution budgétaire inscrite à l'article 65548 (autre contribution aux organismes de regroupements),
- fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, (à l'unanimité)

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L52-1220,
- vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1609 quater et 1636 B octies,
- vu la délibération 2017-07 du Conseil Syndical du 20 mars 2017 fixant les contributions des Communes,

Décide :

- d'acquitter la contribution de l'année 2017 au SIVOS de la région de Péronne dont le montant s'élève à 2 079.60 € par versement d'une participation inscrite au budget à l'article 65548 (autre contribution aux organismes de regroupements).

4. N° 10 / 2017 Fiscalité directe locale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide à l'unanimité de reconduire **pour l'année 2017** les taux suivants retenus en 2016:

Taxe d'Habitation :	16.43 %
Taxe Foncière (propriétés bâties) :	8.46 %
Taxe Foncière (propriétés non bâties) :	17.03 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	14.06 %

permettant d'obtenir un produit fiscal total attendu de **592 046 €** (compte 73111 – Contributions directes).

5. N° 11 / 2017 Approbation du budget primitif 2017.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 892 086 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 906 000 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 892 086 €	2 892 086 €
Section d'investissement	1 906 000 €	1 906 000 €
TOTAL	4 798 086 €	4 798 086 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré,

à 11 voix pour, 2 abstentions (M. PICARD et M. DELAPORTE),

APPROUVE le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 892 086 €	2 892 086 €
Section d'investissement	1 906 000 €	1 906 000 €
TOTAL	4 798 086 €	4 798 086 €

6. Élections présidentielles : organisation du bureau

Tours de garde établis d'une durée de 2h à 2h30 pour les 2 tours des élections présidentielles du 23 avril et 7 mai.
Le bureau de vote sera tenu dans le dortoir de l'école de 8h à 19h. Des indications seront apposées.